

LES PLAQUES DE BAUDRIER DES ADMINISTRATIONS FORESTIÈRES FRANÇAISES

DU CONSULAT (1799)

À LA RESTAURATION (1814)

Illustrations de P. Berthelot.
Réalisation de R. Bacchetta, J.C. Chausse.
Remerciements à B. Joly, M. de Banizette,
et au groupe HISTRAFOR.

LE CONSULAT 1799 - 1804

(an 8 - an 13)



N° 1

Les références à la nouvelle administration et au nouveau régime politique ont été effacées :

- Les 2 mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ,
- Le mot « NATIONALES », de la mention Forêts Nationales,
- Le numéro de la Conservation, nouvelle division forestière de l'administration.



N° 2

Plaque N°1.

L'arrêté du 15 germinal an IX (5avril 1801) fixe l'uniforme de couleur verte et y adjoint une bandoulière couleur chamois qui porte une plaque en métal blanc.

Plaque N°2.

Plaque provenant de la 11^e conservation secteur proche de la Vendée (secteur des Chouans).

L'EMPIRE 1804 - 1814



Certaines plaques portent le nom du fabricant BOUSSARD.
On remarque l'emploi sur certaines plaques du vieux vocable « FOREST ».

Les plaques portent :

- La représentation de l'aigle couronné, tête tournée à gauche.
- Les légende EAUX ET FORÊTS IMPERIALES et EAUX ET FOREST montrent l'attachement à la tradition alors que le titre officiel de l'administration est Administration Générale des Forêts.
- Le numéro de la conservation.

PLAQUES DES GARDES DE FORÊTS COMMUNALES



Contrairement à celles des gardes des forêts domaniales l'aigle couronné
a la tête tournée à gauche.

Vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice en faisant part d'une information, une photo, une remarque !

Contactez moi :

foretdeberce@gmail.com

Je ferai remonter vos observations